

# RAPPORT ANNUEL 2025-2026



AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT



## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent termine l'année financière 2025-2026 avec des investissements en aménagement totalisant 14 711 821 \$, un volume de bois déclaré par l'industrie de 1 234 674 m<sup>3</sup> et une légère hausse au niveau des superficies forestières enregistrées. Ces résultats concourent avec les principaux objectifs du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) soit de constituer un levier économique par la récolte de bois pour approvisionner l'industrie, d'améliorer le rendement ligneux et d'augmenter les superficies forestières enregistrées.

Il faut aussi souligner que ces excellents résultats ont été obtenus dans un contexte d'incertitude sur les marchés des produits forestiers. Malgré le contexte commercial difficile avec les voisins au sud de la frontière, le niveau d'activité est demeuré élevé, signe que la filière forestière du Bas-Saint-Laurent est résiliente et qu'elle revêt une grande importance.

Au niveau des investissements sylvicoles, l'arrivée du financement via le programme 2 milliards d'arbres du gouvernement Fédéral a permis de réaliser davantage de travaux qu'au cours des dernières années. Bien que les imposants besoins en sylviculture ne soient pas comblés, cette enveloppe qui s'étendra d'ailleurs jusqu'en 2030-2031, amène de l'eau au moulin afin de remettre en production les superficies affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou par les chablis. Ces perturbations continuent d'engendrer de nombreuses interventions monopolisant une bonne partie de l'aide financière disponible. Soulignons à cet égard le professionnalisme de nos Conseillers forestiers accrédités lesquels voient à minimiser les pertes de bois affectés et à favoriser, suite à la récolte, le retour d'une forêt productive là où la régénération naturelle est insuffisante. Ces interventions sont essentielles pour maintenir les bénéfices économiques de l'activité forestière et la capacité productive de nos forêts.

D'autre part, malgré que le niveau de prévisibilité des budgets ait augmenté significativement avec la confirmation d'enveloppes sur quelques années, l'annonce de la réduction de 11,7M \$ à l'échelle provinciale sur la bonification du programme régulier qui totalisait initialement 147 millions sur 5 ans, a été reçue avec grande déception. Il faut reconnaître que les besoins en aménagement et les attentes des partenaires de la forêt privée demeurent élevés.

Par contre, certains facteurs d'incertitude demeurent préoccupants pour la filière forestière régionale comme le conflit du bois d'œuvre et l'imposition de tarifs par les États-Unis. Aussi, l'évolution des réglementations et contraintes environnementales soulèvent également de l'inquiétude. Les partenaires de la forêt privée sont bien conscients de ces éléments et poursuivent les démarches au bénéfice des propriétaires de boisés et de l'ensemble de la filière.

Dans un autre ordre d'idées, les travaux de mise à jour du PPMV se sont poursuivis en 2025-2026. Il est prévu de finaliser cet imposant processus en 2026. D'après les analyses complétées, le potentiel de travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire est énorme ce qui posera de grands défis de priorisation au cours des prochaines années.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui, par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.



Richard Lafond, président

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
  - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
  - | Monsieur Luc Lavoie du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
  - | Monsieur Fernand St-Laurent du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
  - | Monsieur Daniel Ancil du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
  - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
  - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois :
  - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
  - | Monsieur Joël Guimond de la Scierie Serdam inc.;
- | Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :
  - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
  - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à huit reprises en séance régulière et à une reprise en séance spéciale. Les partenaires de l'Agence participent activement à la gestion de celle-ci. La valeur de la participation des administrateurs est estimée à 19 000\$.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
  - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
  - | l'entente de gestion avec le MRNF, les enveloppes budgétaires et les grilles de taux;
  - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
  - | les orientations sur la récolte de bois, les travaux sylvicoles et les superficies forestières enregistrées;
  - | les enjeux budgétaires des travaux sylvicoles;
  - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et les révisions budgétaires en cours d'année;
  - | le soutien à la protection des autres ressources;
  - | le Projet-pilote et son application;
  - | l'accréditation à titre de Conseiller forestier d'un Grand propriétaire;
  - | le transfert des engagements liés aux investissements sylvicoles;
  - | l'exercice des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt et les Chantiers qui en découlent;
  - | l'avancement du PPMV;
  - | le projet du MRNF de grille simplifiée des travaux admissibles;
  - | les orientations quant à l'utilisation de la nouvelle enveloppe du programme 2-GA;
  - | la nouvelle enveloppe dédiée aux PAF bonifiés;
  - | l'analyse des bilans :
    - | des travaux réalisés;
    - | de la mobilisation des bois;
    - | de la vérification opérationnelle et de l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
    - | des activités des services multiressources;
    - | de l'application de la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence;
    - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux;
    - | des pulvérisations contre la TBE;
    - | de la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE.

## LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 326 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant 474 425 hectares de superficie forestière enregistrée. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 854 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 194 au volet individuel et 1 674 au volet regroupé.

Comparativement à l'année dernière, on observe une augmentation de 50 producteurs forestiers impliqués en aménagement et une augmentation de 1 898 hectares au niveau de la superficie enregistrée. Depuis l'année 2020, les superficies enregistrées connaissent une légère progression à chaque année.

## LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. En 2025-2026, l'Agence a traité 19 dossiers desquels 15 dossiers ont été jugés significatifs et 4 non significatifs.

Dans l'optique de maximiser la protection des investissements, l'Agence a poursuivi la diffusion d'informations auprès des producteurs forestiers, des Conseillers forestiers et des notaires de la région afin de les sensibiliser à l'importance du transfert des engagements relatifs aux investissements sylvicoles. Pendant l'année 2025-2026, l'Agence a reçu et traité 100 dossiers de demande de transfert d'engagement comparativement à 73 l'année précédente. Parmi ces 100 dossiers, un peu plus de la moitié ont impliqué un transfert d'engagement à l'acquéreur.

D'autre part, les dispositions réglementaires des MRC et des municipalités en vigueur sur le territoire de l'Agence n'entraînent généralement pas de contraintes significatives pour la sylviculture et pour la récolte de bois. Bien qu'il puisse y avoir des exceptions à cette situation, la réglementation est favorable à l'aménagement des forêts privées et à la récolte de bois.

## L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Ressources naturelles et des Forêts établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les dégagements de plantation, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour les autres travaux.

Pour l'exercice 2025-2026, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 14 711 821 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 87,7 % et 12,3 %. L'investissement en aménagement est supérieur à l'exercice précédent de 1 740 009 \$.

La participation des propriétaires pour l'exercice 2025-2026 est estimée à 2 936 487 \$. Ce montant inclut la valeur des PAF et exclut la valeur de la voirie.

## L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2025-2026

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 530,0	1 807 871 \$	192,3	219 951 \$	1 722,3	2 027 822 \$	1 799,4
06	Reboisement (ha) *	1 464,7	1 967 483 \$	266,3	367 902 \$	1 731,0	2 335 385 \$	1 846,7
06	Regarni (ha) *	59,2	50 015 \$	10,5	8 942 \$	69,7	58 957 \$	53,9
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 632,2	3 118 525 \$	272,5	541 773 \$	1 904,7	3 660 298 \$	1 941,6
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération nat. (ha)	202,7	352 561 \$	7,1	12 384 \$	209,8	364 945 \$	379,6
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	2 392,4	3 823 051 \$	266,6	451 134 \$	2 659,0	4 274 185 \$	2 271,7
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	1 343,3	838 294 \$	50,9	44 419 \$	1 394,2	882 713 \$	689,4
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	111,7	37 027 \$	14,5	4 872 \$	126,2	41 899 \$	176,0
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	1 841,0	618 563 \$	360,5	121 131 \$	2 201,5	739 694 \$	1 762,0
09	Martelage (ha)	1 234,2	288 746 \$	137,3	30 577 \$	1 371,5	319 323 \$	1 153,0
<b>SOUS-TOTAL (ha)</b>		<b>11 811,4</b>	<b>12 902 136 \$</b>	<b>1 578,5</b>	<b>1 803 085 \$</b>	<b>13 389,9</b>	<b>14 705 221 \$</b>	<b>12 073,3</b>
	Plans d'aménagement forestier bonifié (qté) ***	12,0	6 600 \$	-	- \$	12,0	6 600 \$	139,0
	Plans d'aménagement forestier (ha) **	24 621,8	- \$	2 908,8	- \$	27 530,6	- \$	42 630,0
<b>TOTAL</b>			<b>12 908 736 \$</b>		<b>1 803 085 \$</b>		<b>14 711 821 \$</b>	
<b>Exercice précédent</b>			<b>11 348 406 \$</b>		<b>1 623 406 \$</b>		<b>12 971 812 \$</b>	

\* Soit 3 186 810 plants en reboisement et 69 700 plants en regarni

\*\* Soit 633 plans d'aménagement forestier

\*\*\* Soit 12 plans d'aménagement forestier bonifié

## LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence.

Pour l'exercice 2025-2026, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 97,5 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. Malgré une hausse de la fréquence des cas problématiques relevés au cours des dernières années, les résultats demeurent au-dessus des seuils fixés.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de dossiers déposés	6 879	7 826	6 779
Dossiers vérifiés	498	524	504
Ratio des dossiers vérifiés	7,2%	6,7%	7,4%
Dossiers problématiques vérifiés	2,7%	3,1%	4,2%
<b>Indice de gestion des dollars investis par l'Agence</b>	<b>99,0%</b>	<b>98,6%</b>	<b>97,5%</b>

## L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins cinq critères. Chaque critère comporte son mode d'évaluation et sa pondération.

Le résultat minimum visé pour chaque Conseiller forestier est de 95 points. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Pour l'année 2025-2026, tous les Conseillers obtiennent un pointage supérieur à 95 points sauf un. Le résultat global est de 97,8 points, soit une légère diminution comparativement à l'année précédente.

L'Agence communique avec les Conseillers forestiers dans une optique d'accompagnement, en formulant des recommandations ou des avertissements spécifiques pour divers éléments à ajuster, améliorer ou rectifier en lien avec des dossiers vérifiés. L'Agence réalise aussi des assistances techniques au cours desquelles de nombreux sujets sont discutés directement sur le terrain.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026
La vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles (86 points)	86,0	86,0	85,4
Le suivi des plantations (5 points)	4,4	4,6	4,3
Le respect de la programmation (4 points)	3,5	3,9	4,0
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,6	4,4	4,1
<b>GLOBAL</b>	<b>98,5</b>	<b>98,9</b>	<b>97,8</b>

## LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis plus de quinze ans, l'Agence a mis en place une approche appelée " *amélioration de l'efficience* " caractérisée par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficience étant en lien direct avec l'objectif de la mobilisation des bois, elle a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficience. Pour les besoins de la présentation, la compilation de l'investissement en aménagement regroupe les travaux de façon différente de celle présentée au tableau de la page 4.

En bref, la répartition des dépenses totales de l'Agence en 2025-2026 est relativement stable avec 92,8 % pour l'investissement en aménagement et 7,2 % pour les autres charges. L'investissement en aménagement présente une hausse globale d'environ 1 740 000 \$, soit 13,4 %. La proportion allouée à l'aide technique sur le total des dépenses est de 33,4 %, alors que celle consacrée à l'exécution de travaux est de 66,6 %.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement continue de représenter la large part du coût des travaux. Les traitements de préparation de terrain, de mise en terre de plants, d'entretien de plantations dans le contexte de l'épidémie de TBE et de la récupération de chablis, expliquent ce constat. Malgré que les travaux reliés au reboisement représentent une valeur plus élevée par rapport à l'an dernier, la hausse de l'investissement global a permis à ce que la proportion de ces travaux diminue à 60,3 % de l'investissement alors qu'ils en occupaient 64 % en 2024-2025. Cette diminution s'est traduite presque directement par une hausse au niveau des coupes partielles, lesquelles regroupent les traitements d'éclaircie commerciale, de jardinage d'érablière et de coupe progressive. Ces travaux ont augmenté à 32,4 % comparativement à 28,2 % des investissements en 2024-2025.

L'investissement monétaire dans les travaux reliés à la régénération naturelle et dans les éclaircies précommerciales a augmenté légèrement, mais la proportion qu'ils représentent sur le global a quelque peu diminué. Pour ces regroupements d'interventions, on peut conclure au final que l'investissement est demeuré semblable à celui de l'an dernier.

Un montant de 6 600\$ a également été investi dans les plans d'aménagements forestiers bonifiés.

La répartition des fonds utilisés				
	2024-2025		2025-2026	
<b>Total des charges</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 019 181 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 859 493 \$</b>
<b>Investissement en aménagement</b>	<b>92,5%</b>	<b>12 971 812 \$</b>	<b>92,8%</b>	<b>14 711 821 \$</b>
<b>Activités internes de l'Agence</b>	<b>7,5%</b>	<b>1 047 369 \$</b>	<b>7,2%</b>	<b>1 147 672 \$</b>
<b>Activités internes de l'Agence</b>	<b>7,5%</b>	<b>1 047 369 \$</b>	<b>7,2%</b>	<b>1 147 672 \$</b>
Coordination de l'Agence	2,5%	344 124 \$	2,5%	403 866 \$
Vérification opérationnelle	2,6%	363 865 \$	2,7%	427 668 \$
PPMV et études	1,1%	147 554 \$	1,1%	170 785 \$
Transfert de connaissances	0,0%	3 939 \$	0,0%	2 249 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,3%	187 887 \$	0,9%	143 104 \$
<b>Investissement en aménagement</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 971 812 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 711 821 \$</b>
Ventilation - technique	33,5%	4 347 289 \$	33,4%	4 910 956 \$
- exécution	66,5%	8 624 523 \$	66,6%	9 800 865 \$
<b>Investissement en aménagement par activité</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 971 812 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 711 821 \$</b>
Travaux reliés au reboisement	64,0%	8 305 581 \$	60,3%	8 879 216 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	5,3%	690 870 \$	5,1%	745 164 \$
Coupes partielles	28,2%	3 656 300 \$	32,4%	4 759 771 \$
Éclaircie précommerciale	2,5%	319 061 \$	2,2%	321 070 \$
Plan d'aménagement foresiter bonifié	0,0%	- \$	0,0%	6 600 \$

## LE PLAN D'ACTION

Pour l'année 2025-2026, l'entente de gestion signée avec le MRNF comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent sur la base de l'année civile. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2025, compilé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, est de 1 313 900 m<sup>3</sup>.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le volume de bois généré par les activités de récolte des programmes de mise en valeur gérés par l'Agence est estimé à 696 134 m<sup>3</sup>. Ce volume traduit l'importance de la récolte dans les investissements réalisés, de même que les efforts des partenaires pour mobiliser les bois de forêts privées.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats	Cibles	Résultats	% Comparé
	2024-2025	2025-2026	2025-2026	à la cible
1 Investissement en aménagement	12 971 812 \$	14 180 744 \$	14 711 821 \$	3,7%
Quantité d'hectares réalisés	5346	4900	6381	30,2%
2 Coupe totale	3092	2525	3541	40,2%
Coupe partielle	2254	2375	2840	19,6%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	592 666	513 370	696 134	35,6%
4 % de superficie en CT mécanisée	92%	91%	95%	4%
% de superficie en CP mécanisée	62%	67%	69%	2%
5 Superficies martelées/superficies éclaircies	55%	49%	48%	-1%
6 \$/ha indicateur	1 545 \$	1 736 \$	1 469 \$	-15,4%

1. Les investissements en aménagement sont supérieurs à la cible en raison de certaines variations qui ont permis d'investir un montant plus élevé en aménagement. Il s'agit, par ordre d'importance, de la contribution de l'industrie, de la bonification de l'enveloppe 2-GA, des revenus d'intérêts et de l'enveloppe PEV-2030 plus grande que l'estimation de départ.
2. Les travaux de récolte totale ont été supérieurs à la cible. Les conditions de mise en marché des bois semblent avoir été plus stables qu'anticipé ce qui a contribué à maintenir le rythme des activités de récolte. Cette hausse des travaux de récolte facturés à l'Agence a aussi été possible en raison de l'augmentation de l'investissement en aménagement. La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement lorsque requis, séquences sylvicoles conformes au cadre normatif, etc.).
3. Également, l'enveloppe du projet-pilote a permis de recevoir en facturation beaucoup de travaux de récolte (technique) dont une partie aurait décalé à l'an prochain en temps normal. Cela a probablement eu un effet tangible sur le volume généré par les activités du PAMVFP lequel occupe une part plus importante du volume global estimé.
4. L'augmentation des travaux de récolte s'est surtout faite sur une base mécanisée et ce, davantage en coupe totale.
5. La proportion des superficies martelées correspond à la cible.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. La baisse significative du ratio investissements par hectare indicateur s'explique surtout par une plus grande quantité de superficies de coupes totales avec régénération naturelle (près de 700 hectares de plus), ainsi que par une superficie légèrement moindre dans les divers travaux reliés à la remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien).

## LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Ces articles visent à informer et sensibiliser les producteurs forestiers sur différents sujets d'intérêt relativement à l'état de la forêt privée ou aux programmes d'aide gouvernementale. Un premier article donnait des explications concernant le lancement du Projet-pilote. Un deuxième article traitait de la mise en oeuvre des plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB), de l'admissibilité à la réalisation d'un PAFB, du contenu qu'ils renferment et des fiches techniques qui s'y greffent. Enfin, un troisième article faisait un suivi sur la mise à jour du PPMV. Cet article expliquait plus en détails la cartographie des zones d'affectation du PPMV et les divers éléments qui s'y trouvent.

## PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS

Un financement spécifique pour la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés a été octroyé aux Agences. Ce financement provient du MELCCFP et transite aux Agences par le MRNF. Pour l'Agence, l'enveloppe dédiée à la réalisation de PAFB représente environ 352 000 \$ à investir sur trois ans, soit en 2025-2026, en 2026-2027 et en 2027-2028. La mise en œuvre des PAFB a été orchestrée en 2025-2026. Un guide de réalisation à l'échelle provinciale a été adapté aux particularités régionales. Les données et les fiches pertinentes à intégrer aux PAFB ont également été rassemblées par l'Agence et mises à la disposition des Conseillers forestiers. En octobre, une rencontre d'information a été réalisée avec l'ensemble des Conseillers afin de démarrer la confection de PAFB.

Au terme de la saison 2025-2026, seulement 12 PAFB avaient été facturés à l'Agence par deux Conseillers forestiers. L'implantation relativement tardive dans la saison, le manque de ressources humaines et certaines difficultés d'implantation avec les logiciels internes des Conseillers expliquent ce résultat. La valeur de ces plans représente 6 600 \$, tandis que la valeur du travail de préparation, de rassemblement d'information, de diffusion aux Conseillers, de même que la participation à un comité provincial, représentent 12 106 \$. Malgré ce résultat en deçà de la cible, cette première saison d'implantation aura permis de placer les jalons de ce projet pour les prochaines années.

Considérant le montant total utilisé en 2025-2026 (18 706 \$) et l'enveloppe globale consentie à l'Agence, la quantité de PAFB à produire pour les deux années restantes au projet sera relativement élevée. Par contre, le potentiel est bien présent et les Conseillers sont dorénavant mieux outillés pour y parvenir.



## LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Parmi les objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées figurent l'amélioration des connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence sur le plan de la mise en valeur des forêts privées, mais aussi sur le plan de la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire, etc.). Les services multiressources de l'Agence continuent d'acquérir des connaissances sur les autres ressources du milieu forestier en vue d'en assurer la protection lorsque des éléments probants le justifient. Pour l'exercice 2025-2026, les services multiressources ont travaillé sur plusieurs projets dont le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie, le déploiement des plans d'aménagement forestiers bonifiés à l'échelle régionale et la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur.

### Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Les services multiressources n'ont pas été en mesure d'obtenir du financement en 2025 pour réaliser un projet de conservation volontaire de milieux humides et le suivi de sites quatre ans après leur caractérisation initiale. Malgré cela, il demeure des retombées considérables après 25 saisons consécutives à réaliser ce type de projet. Ces retombées se traduisent par la caractérisation de plus de 6 300 ha de milieux sensibles dans une démarche de conservation volontaire et la signature de 795 ententes de conservation par des propriétaires. Par l'entremise de ce type de projet, de nombreuses occurrences d'espèces animales et végétales en situation précaire ont été documentés et plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels ont fait l'objet d'une reconnaissance scientifique. Validés par les autorités, ces éléments de biodiversité sont intégrés à la cartographie du PPMV.

### Ravage de cerfs de Virginie

Les services multiressources ont poursuivi la mise à jour du plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée. Réalisé pour la petite forêt privée, ce plan concerne 10 aires de confinement et rend admissible une superficie forestière de 18 930 ha à une bonification de l'aide financière de 200 \$/ha pour des travaux d'aménagement prioritaires. Pour outiller les Conseillers forestiers et informer les propriétaires concernés par un ravage sur leur propriété, des fiches d'information vulgarisées ont été préparées. Il s'agit d'une fiche générale portant sur l'habitat hivernal du cerf et sur ses besoins en période de confinement, ainsi qu'une fiche spécifique pour chaque ravage ou compartiment évalué. Comme les années passées, des travaux d'amélioration de l'habitat du cerf ont été réalisés pour une valeur de 11 260 \$, soit pour un peu plus de 56 hectares.

## LES AUTRES ACTIVITÉS

Les services multiressources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence en prenant part aux exercices de concertation des organismes de bassin versants du territoire et en s'impliquant dans différents projets menés par des partenaires (CNC, HNBSL, CREBSL, MELCCFP), des institutions d'enseignement et les MRC. Les services multiressources collaborent aux travaux d'un comité provincial pour orienter le déploiement des plans d'aménagement forestiers bonifiés et la production de fiches d'information portant sur les éléments sensibles.



## DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

Les volumes achetés par l'industrie en forêt privée sont assujettis à une contribution versée à l'Agence. Ce volume n'inclut pas celui du bois de chauffage estimé à 145 000 m<sup>3</sup>. En 2025-2026, le volume total déclaré par l'industrie pour le territoire de l'Agence s'établit à 1 234 674 m<sup>3</sup> ce qui représente une diminution de seulement 1,1% par rapport à l'exercice précédent. Dans le contexte d'incertitude qui a prévalu au cours de l'année, ce résultat est considéré excellent. Globalement, la possibilité forestière est respectée à l'échelle du territoire et à l'échelle de chaque MRC pour les quatre groupes d'essences. Il est à noter que la référence de possibilité forestière a été ajustée pour inclure dorénavant la sommation des possibilités forestières des cinq territoires considérés comme de grandes propriétés privées. Les volumes issus de ces territoires font également partie, règle générale, des volumes déclarés à l'Agence. Il serait possible, dans le contexte d'épidémie de TBE et de récupération de chablis, d'observer sporadiquement un dépassement de la possibilité forestière. Toutefois, un tel dépassement ne serait pas problématique normalement puisqu'une bonne partie de la récolte permet de récupérer des bois qui seraient perdus autrement. D'autre part, les volumes cumulés des 5 dernières années, par essence et totaux, demeurent inférieurs à la possibilité forestière cumulée. Le montant négatif au niveau des autres résineux dans la Matapédia s'explique par un ajustement d'une déclaration de l'exercice précédent.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2025-2026 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2023-2042
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	330 697	47 516	103 679	83 546	58 323	45 113	123 403	66 261	858 538	1 150 989
Autres résineux	(35)	39	580	8 056	849	1 001	4 954	907	16 351	184 303
Feuillus mous	54 971	11 169	38 901	29 411	25 549	14 318	45 114	35 558	254 991	371 983
Feuillus durs	16 536	3 088	25 095	13 470	4 877	2 632	34 684	4 412	104 794	429 537
<b>TOTAL</b>	<b>402 169</b>	<b>61 812</b>	<b>168 255</b>	<b>134 483</b>	<b>89 598</b>	<b>63 064</b>	<b>208 155</b>	<b>107 138</b>	<b>1 234 674</b>	<b>2 136 812</b>
Exercice précédent	428 710	85 715	157 161	121 744	94 279	71 159	208 466	81 963	1 249 197	
<b>ÉCART</b>	<b>(26 541)</b>	<b>(23 903)</b>	<b>11 094</b>	<b>12 739</b>	<b>(4 681)</b>	<b>(8 095)</b>	<b>(311)</b>	<b>25 175</b>	<b>(14 523)</b>	

  

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années ( mètre cube solide )							
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	884 970	746 415	957 779	859 532	858 538	4 307 234	5 754 945
Autres résineux	14 178	12 710	12 023	12 788	16 351	68 050	935 515
Feuillus mous	306 962	250 436	293 268	256 780	254 991	1 362 437	1 969 915
Feuillus durs	115 658	95 558	109 550	120 097	104 794	545 657	2 147 685
<b>Total</b>	<b>1 321 768</b>	<b>1 105 119</b>	<b>1 372 620</b>	<b>1 249 197</b>	<b>1 234 674</b>	<b>6 283 378</b>	<b>10 808 060</b>

  

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2025-2026		
I Bardeaux Lajoie inc. (Les)	I Damabois inc.	I Matériaux Blanchet inc.
I Bégin et Bégin inc.	I Domtar inc.	I Mobilier Rustique inc.
I Bois Cargault inc.	I Entreprises Sappi Canada inc.	I Multi Cèdre Itée.
I Bois CFM inc.	I GDS Énergie inc.	I Multi Fib inc.
I Bois Daaquam inc.	I Groupe Lebel (2004) inc.	I Scierie Lemay
I Bois d'œuvre Cedrico inc.	I Groupe NBG inc.	I Scierie René Bernard inc.
I Bois Marsoui GDS inc.	I Groupe Savoie inc.	I Scierie Serdam inc.
I Carrier et Bégin inc.	I Industrie GDS inc.	I Scierie St-Fabien inc.
I Clermond Hamel Itée	I Lulumco inc.	I Uniboard Canada inc.
I Copeaux de la Vallée inc. (Les)	I Maibec inc..	

## L'ÉTAT DES RÉSULTATS

### EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 14 693 846 \$. Ce montant regroupe le budget régulier, le projet pilote, le programme 2 milliards d'arbres (2GA-2025), le Plan d'aménagement forestier bonifié et le Plan pour une économie verte (PEV 2030).

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide de bois acheté sur le territoire de l'Agence en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 234 674 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut aussi souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 33 817 \$ et des revenus d'intérêts et divers de 142 319 \$.

Le revenu total est de 16 104 656 \$. Malgré des écarts importants dans les différents revenus, le revenu total a augmenté de 2 442 383 \$, soit 17,9 % de plus que l'exercice précédent. La bonification du budget régulier, le début du programme 2 milliards d'arbres 2025, ainsi que le projet pilote expliquent principalement cette hausse. Comme mentionné précédemment, les contributions de l'industrie ont connu une légère diminution pour l'exercice concerné, soit 14 523 \$.

Un montant de 14 714 070 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et pour le transfert de connaissances. Il représente 92,8 % des charges de l'Agence. L'aide financière aux propriétaires affiche une augmentation de 1 738 319 \$ soit 13,4 %.

Des montants de 403 866 \$ et 427 668 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde des autres dépenses a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-3<sup>e</sup> génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires menés par l'Agence.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 625 728 \$ comparativement à 380 565 \$ pour l'exercice précédent.



## L'ÉTAT DES RÉSULTATS

REVENUS	AU 31 MARS 2025		AU 31 MARS 2026	
<b>Contributions gouvernementales du Québec</b>				
Budget Régulier - aménagement	87,1%	11 894 600 \$	77,4%	12 465 800 \$
Projet pilote	0,0%	- \$	1,9%	300 000 \$
Plan pour une économie verte	2,0%	278 459 \$	0,9%	141 331 \$
Plan aménagement forestier bonifié	0,0%	- \$	0,1%	18 706 \$
Démarches de mobilisation des propriétaires pour la récolte de bois	0,0%	526 \$	0,0%	- \$
<b>Contributions gouvernementales du Canada</b>				
Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2025)	0,0%	- \$	11,0%	1 768 009 \$
<b>Total des contributions gouvernementales</b>	<b>89,1%</b>	<b>12 173 585 \$</b>	<b>91,3%</b>	<b>14 693 846 \$</b>
<b>Autres revenus</b>				
Contributions des industries - aménagement	9,2%	1 249 197 \$	7,6%	1 234 674 \$
Fondation de la faune du Québec ( FFQ ) - multiresources	0,2%	32 400 \$	0,2%	33 817 \$
Revenus d'intérêts Projet pilote	0,0%	- \$	0,0%	3 902 \$
Revenus d'intérêts octroi	0,0%	1 558 \$	0,0%	- \$
Revenus de placements	1,1%	152 055 \$	0,8%	127 921 \$
Revenus divers	0,4%	53 478 \$	0,1%	10 496 \$
<b>Total des autres revenus</b>	<b>10,9%</b>	<b>1 488 688 \$</b>	<b>8,7%</b>	<b>1 410 810 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 662 273 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 104 656 \$</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Aide financière - aménagement</b>				
Aide financière - Volet Regroupé	81,0%	11 348 407 \$	81,4%	12 908 736 \$
Aide financière - Volet Individuel	11,6%	1 623 405 \$	11,4%	1 803 085 \$
<b>Total aide financière - aménagement</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 971 812 \$</b>	<b>92,8%</b>	<b>14 711 821 \$</b>
<b>Aide financière - autres</b>				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,0%	3 939 \$	0,0%	2 249 \$
<b>Total aide financière - autres</b>	<b>0,0%</b>	<b>3 939 \$</b>	<b>0,0%</b>	<b>2 249 \$</b>
<b>Grand total aide financière aux propriétaires</b>	<b>92,6%</b>	<b>12 975 751 \$</b>	<b>92,8%</b>	<b>14 714 070 \$</b>
<b>Autres dépenses</b>				
PPMV - 3 <sup>e</sup> génération	0,6%	84 109 \$	0,7%	111 356 \$
Partage en réseau de l'information	0,0%	5 191 \$	0,1%	19 150 \$
Comité éthique	0,3%	44 453 \$	0,1%	9 806 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,1%	7 321 \$	0,1%	9 002 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,0%	6 480 \$	0,1%	8 965 \$
Plan aménagement forestier bonifié	0,0%	- \$	0,1%	12 106 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	- \$	0,0%	400 \$
Services multiresources	1,3%	187 887 \$	0,9%	143 104 \$
Vérification opérationnelle	2,6%	363 865 \$	2,6%	427 668 \$
Coordination de l'Agence	2,5%	344 124 \$	2,5%	403 866 \$
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>7,4%</b>	<b>1 043 430 \$</b>	<b>7,2%</b>	<b>1 145 423 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 019 181 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 859 493 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>(356 908) \$</b>		<b>245 163 \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>737 473 \$</b>		<b>380 565 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>(356 908) \$</b>		<b>245 163 \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE</b>		<b>380 565 \$</b>		<b>625 728 \$</b>

## LES EMPLOYÉS À VOTRE SERVICE

- | Les services administratifs :
  - | Martin Lepage, ingénieur forestier, directeur général;
  - | Dany Roy, contrôleur financier;
  - | Josée Méthot, technicienne en administration.
  
- | Les services forestiers :
  - | Marco Gamache, superviseur de la vérification opérationnelle;
  - | Bruno Lavoie, administrateur de données;
  - | Frédéric Morneau, technicien forestier;
  - | Fabien Brisson, technicien forestier;
  - | Myria Laverdure, ingénieure forestière.
  
- | Les services multiresources :
  - | Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
  - | Nolwenn Dommanget - Dubois, biologiste.



Lynx du Canada (Crédit photo Frédéric Morneau)

## LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP dans les unités d'aménagement

<b>Coopérative forestière Haut Plan Vert</b> 99, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop	Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée
<b>Groupement forestier de Témiscouata inc.</b> 232, rue Bellevue, Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net	Est-du-Lac Témiscouata
340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net	Transcontinentale
<b>Groupement forestier Grand-Portage inc.</b> 1004, route des Roches, Saint-Antonin (Québec) G5L 2J0 Téléphone : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : info@gfgp.ca	Taché Kamouraska
<b>Groupement forestier Métis-Neigette inc.</b> 220, avenue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetisneigette.ca	Métis Neigette
<b>Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.</b> 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net	Kamouraska
<b>Société d'exploitation des ressources des Basques inc.</b> 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rieux (Québec) G0L 3T0 Téléphone : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : info@serbasques.com	Basques
<b>Société d'exploitation des ressources des Monts inc.</b> 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : info@serdesmonts.ca	Monts
<b>Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité</b> 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : info@servallee.com	Vallée

# L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT

